



## **Guide Égout : Questions et réponses**

### **J'ai une odeur d'égout dans la maison, quelles peuvent en être les causes ?**

Elle est toujours due à un trouble privé. Elle peut provenir du drain de plancher au sous-sol, des éviers ou tout autre accessoire et peut être causée par une mauvaise ventilation des conduites.

### **J'ai une odeur d'égout dans le garage, que dois-je faire ?**

Elle provient du drain de plancher (recouvert d'une plaque métallique ou plastique).

### **Qui s'occupe de récurer les égouts ?**

La municipalité procède au récurage des égouts, par secteur à l'intérieur d'un programme de cinq ans, afin de s'assurer de l'écoulement normal des eaux usées et ainsi éviter d'éventuels refoulements.

### **Pourquoi devrais-je installer un clapet antiretour (soupape de sûreté)**

Les dispositifs antirefoulement sont des appareils ou des moyens qui fournissent aux propriétaires une certaine protection contre l'infiltration d'eau dans le sous-sol causée par le refoulement de la conduite principale. Un dispositif adapté aux besoins propres de l'habitation et installé correctement peut prévenir un refoulement et réduire considérablement le risque d'inondation d'un sous-sol.

Il s'agit d'un dispositif empêchant l'eau provenant des égouts de refouler jusqu'à votre sous-sol. Le clapet se ferme automatiquement lorsque les eaux d'égout refoulent. Il doit être conforme aux normes de la municipalité.

Les dispositifs antirefoulement nécessitent un entretien périodique et doivent être exempts de débris pour bien fonctionner. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez vous reporter aux recommandations du fabricant ou consulter votre installateur (plombier).



## Guide Égout : Questions et réponses

### **Oh non! J'ai un refoulement d'égout!**

En cas de refoulement d'égout, premièrement vous devez vérifier la cause du refoulement. La municipalité conseille aux résidants de communiquer avec un plombier. Nous suggérons également l'inspection par caméra pour donner une bonne idée du problème. Bien sûr, si après ces interventions, il s'avère que le problème est localisé sur le côté public, notre équipe fera les travaux nécessaires. Le résidant peut alors faire parvenir une réclamation à la municipalité dans les 15 jours suivant la date de l'incident.

Pour faciliter l'intervention, l'accès à la bouche d'égout se trouvant à l'intérieur de votre résidence doit être accessible et dans un bon état en tout temps.